

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole [BP REA]

Support de formation : Polyculture/Elevage



Mi-Septembre à Fin Juin - RNCP : 29257 - Diplôme de Niveau 4



1200 heures : 920 h en centre et 280 h en entreprise

En Formation Continue

Evaluation en situation professionnelle

[Objectifs]



Acquérir des compétences en techniques animales et/ou végétales ainsi qu'en gestion et pilotage de l'entreprise et accéder aux aides à l'installation pour devenir responsable d'une exploitation agricole.

[Compétences]



7 blocs de compétences pour réussir la formation

C1. Se situer en tant que professionnel

Développer une culture professionnelle en s'appropriant les mécanismes qui régissent les systèmes vivants
Se positionner dans les différents types d'agricultures
leur histoire, leurs fondements, leurs organisation

C2. Piloter le système de production

Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
Gérer le travail

C3. Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

Combiner les différentes activités liées aux productions
Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions

C4. Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique

C5. Valoriser les produits ou services de l'entreprise

Commercialiser un produit ou un service
Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

C6. Transformer la production de viande

C7. Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole



[Les + de la formation]

- Transport d'Animaux Vivants "ongulés et volailles" [TAV]
- Certificat Individuel pour l'utilisation des Produits Pharmaceutiques [CIPP]



CFPPA de Charolles
7, Chemin D'Ouze
71120 CHAROLLES
Tel: 03.85.24.00.80

Mai: cfppa.charolles@educagri.fr
www.epl-fontaines.fr- CFPPA CHAROLLES



[Modalités pédagogiques]

- Formation au CFPPA de Charolles
- Parcours Individualisé
- Modules en Formation Ouverte à Distance (FOAD) possibles :  Plateforme Moodle
- Regroupements obligatoires organisés en centre: Cours d'approfondissement, interventions de professionnels, visites d'entreprises, évaluations, ...



[Publics concernés]

- Demandeur d'emploi désirant s'insérer dans la filière agricole (installation, salariat)
- Conjoint d'exploitant souhaitant s'installer ou s'investir dans l'exploitation agricole
- Salarié d'autre secteur souhaitant se reconverter



[Conditions d'entrée en formation]

- Avoir un projet professionnel
- Présenter une prescription de formation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi)
- Participer à un entretien de motivation



[Conditions d'inscription au diplôme]

- Tous les candidats âgés de 18 ans au moins sans autres conditions

[Validation de la formation]

Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture après l'obtention des 7 UC.

Les candidats ont 5 ans pour obtenir l'ensemble des blocs de compétence.

Prise en compte de la Validation d'Acquis Académiques pour l'individualisation du parcours de formation pour un candidat ayant un diplôme de niveau 4 et plus.

Des évaluations certificatives peuvent être proposées au candidat à l'entrée selon son profil.

Le BP REA peut être obtenu tout ou partie par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE).

Nous consulter

[Contact]

Coordinateur formations longues

Tel : 03.85.24.00.80

Mail : cfppa.charolles@educagri.fr



[Evaluation de l'action de formation]

- Bilan organisé avec les financeurs et les partenaires
- Enquête de satisfaction proposée aux acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs en entreprise)



TAUX DE REUSSITE
76 %



TAUX DE SATISFACTION
82 %



TAUX D'INSERTION
A consulter le site internet de l'EPL



[Rémunération et financement]

- Selon son statut, le stagiaire peut être rémunéré (nous consulter pour étude de chaque cas).
- La formation peut être financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ou les OPCO.
- La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Aucun frais pédagogique



[Et Après ?]

- Après l'obtention du BP REA, possibilité de suivre une formation Certificat de Spécialisation